

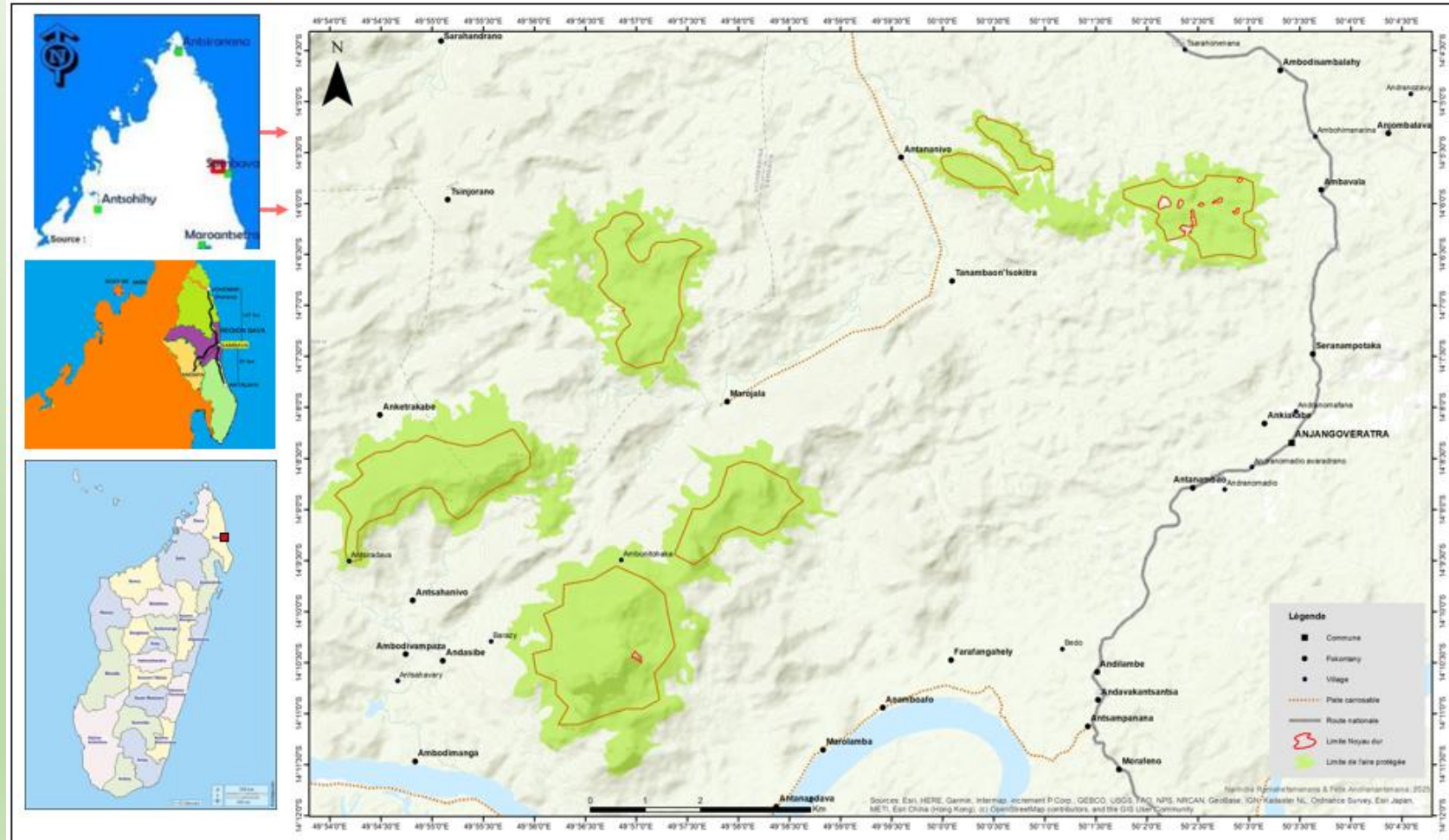


LITIGES FONCIERS : UN GRAND PROBLEME POUR LA RESTAURATION DANS L'AIRE PROTÉGÉE MAKIROVANA TSIHOMANAOMBY



AIRE PROTEGEE MAKIROVANA TSIHOMANAOMBY

- Aire protégée catégorie VI : « Réserve de ressources naturelles », Décret du 2015-768 du 25 avril 2015
- Communes concernées : Anjangoveratra, Marogaona, Analamaho et Antsirabe Nord
- Fokontany concernés : 25 (dont 11 concernés direct)
- Districts : Sambava et Vohémar
- Région : SAVA
- Superficie :
 - Surface de couverture forestières : 2656 Ha
 - Surface total de l'AP : 3398 Ha
 - ND : 1610 et ZT : 1788



LITIGES FONCIERS DANS L'AP

IDENTIFICATION DES TERRAINS POUR LA RESTAURATION

Inventaire/Recensement, Identification (Types de parcelle à restaurer : anciens champs, vanille, savoka, poak'afo....)



TYPES DE CHAMP

CHAMPS DE CULTURE

PARCELLES DE VANILLE

PARCELLES DE SAVOKA

ABANDONNEES

RESTAUREES

ACTIVES

NEGOCIATIONS

IMPLICATION DANS TOUTES LES ACTIVITES

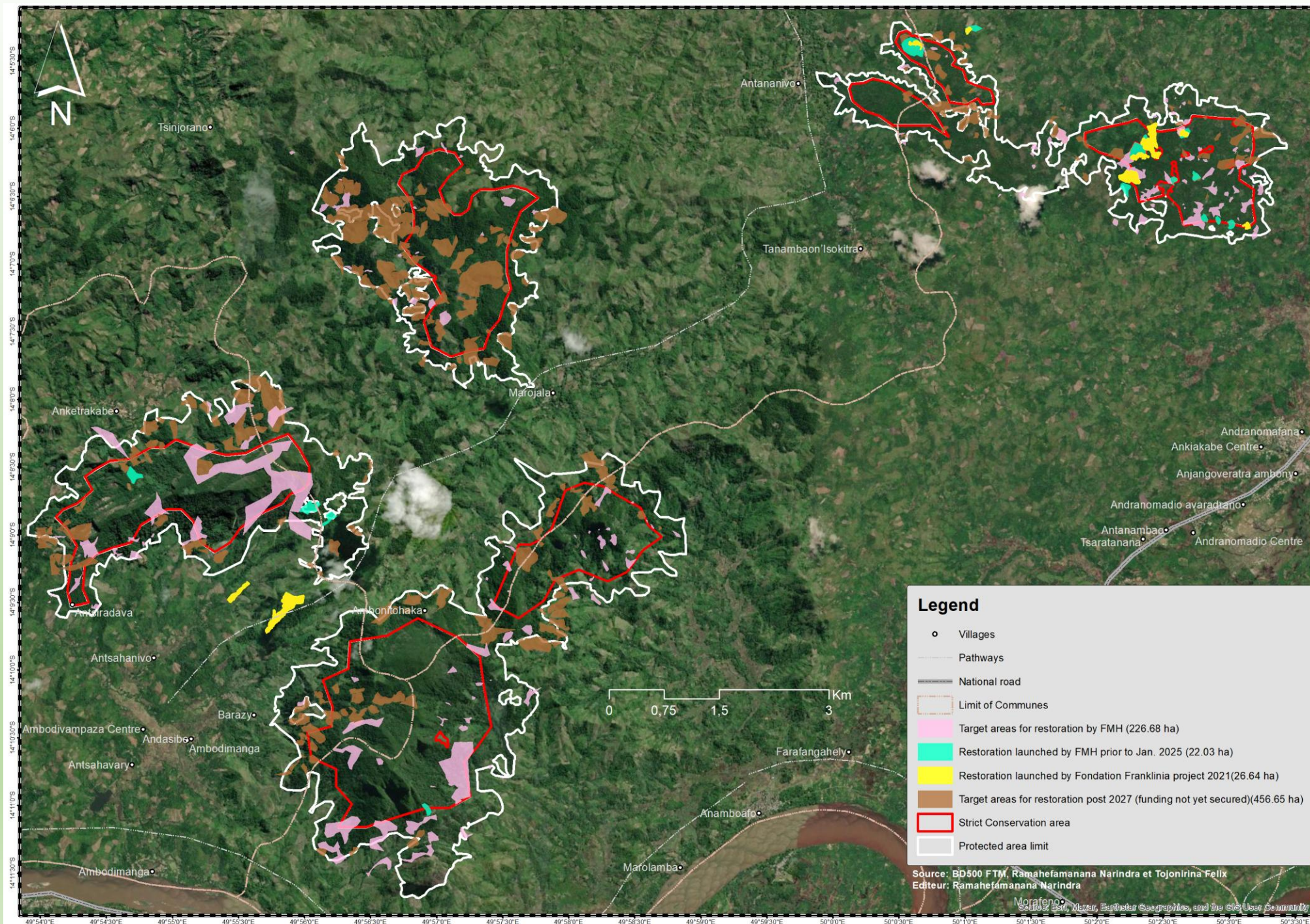
DAF, VSLA, SENSIBILISATIONS, TROUAISON ET TRANSPORT DES PLANTULES.....

Note : Les occupations après 2015 sont illicites et celles d'avant 2015 sont considérées comme légales.

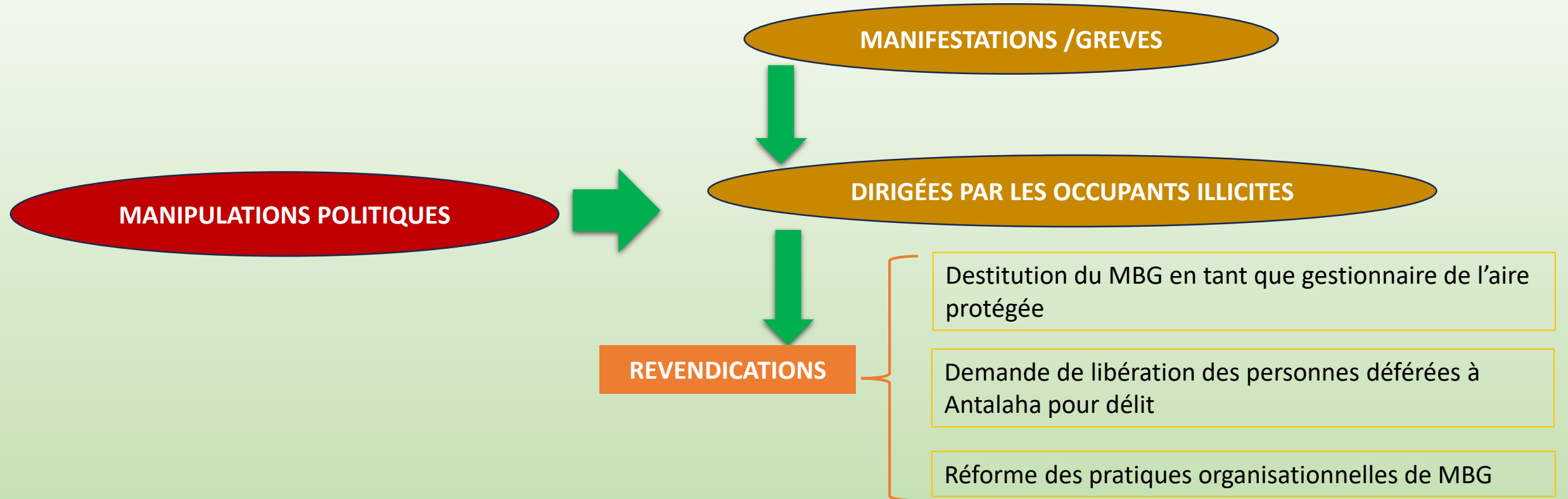
Or, les occupations illicites sont nombreuses dans l'AP.

EXPLOITATIONS INTERDITES

« CERTAINES COMMUNAUTES LOCALES INTERPRETENT L'INTERVENTION DE MBG COMME UNE FORME D'APPROPRIATION FONCIERE. »



CONSEQUENCES



CONCLUSION

BILAN

- Destruction des maisons du personnel et des partenaires de MBG
 - Destruction du Bureau local de MBG et des VOI
 - Destruction des pépinières et autres infrastructures
 - Arrestation de plusieurs manifestants
-
- Sécurisation du personnel de MBG et de tous ses partenaires
 - Réunions de travail avec les OMC, la DREDD, la Préfecture, le TPI Antalaha et autres entités impliquées
 - Discussion et négociation menées avec les représentants des manifestants

Solutions? Propositions?





MERCI DE VOTRE AIMABLE ATTENTION !